

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	C	C	L	C	Reçu le 02.04.16	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	L	C	L	C	Reçu le 04.03.16	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	C	C	L	C	Reçu le 20.11.15	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	C	C	N/C	N/C	Aucune réponse à la LC reçue.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		N/A	N/A	N/A	N/A		
2.2.	Rés. 15/01	Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
		Numéro OMI pour les navires éligibles		01/01/2016			N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Livres de pêche officiels	15/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.4.	Rés. 15/08	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
		Plan de gestion des DCP		31/12/2013	N/A	N/A	N/A		
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP				N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire sur le Registre des navires autorisés.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	L	P/C	L	C	Reçu les 16.03.16 & 13.04.16.	
3.3.	Rés. 12/11			Capacité de référence					

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire pêchant les thons tropicaux en 2006.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C	Reçu le 12.02.14	
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire sur le Registre des navires autorisés.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	C	C	C	C	Reçu le 28.01.16.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	L	C	C	C	Reçu le 28.01.16 ; 49 licences octroyées à des FFV en 2015.	
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	C	C	N/A	N/A	N'a pas d'accord CPC-CPC.	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	C	C	C	C	Reçu le 15.04.14	
<b>4. Système de surveillance des navires</b>									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	N/A	N/A	C	C	SSN adopté en 2012. Référence juridique : Règlement halieutique (général) de 2012.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	C	C	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon</b>									
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	C	P/C	A fourni les NC mais certaines espèces sont agrégées.	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune activité de pêche depuis 2011.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A		
5.2.	Rés. 15/02 & 15/05	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune activité de pêche depuis 2011.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A		
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune activité de pêche depuis 2011.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	Dispositifs de concentration de poissons (DCP)		
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier</b>										
6.1.	Rés. 15/01	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/C	N/C					
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C				
			Finales	30.12	N/C	N/C				
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	L	P/C	C	P/C	A fourni les NC pour les requins mais certaines espèces sont agrégées.		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	L	C	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14/08/2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Source - IOTC_2015-CoC12-IR13 : il existe une stratégie nationale, qui est appliquée par de multiples agences.		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.		
		Cas d'encerclément d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			N/A	N/A			
		Cas d'encerclément d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste CTOI des navires INN en 2015.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste CTOI des navires INN en 2015.	
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux <sup>2</sup>	16/03/2016	C	P/C	C	C	Couverture > 5 %	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de BET.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire sur le Registre CTOI des navires autorisés.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 15.01.15	
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	C	C	C	C	A désigné un port.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C	Rapport reçu le 24.07.13	
12.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C	Rapport reçu le 24.07.13	
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	L	C	C	Source - IOTC-2016-CoC1X-CQ13 : Escales au port : 5 ; Navires étrangers	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
	12.6.	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	L	C	N/C	N/C	inspectés : 5 ; 5 rapports fournis en 2015.	
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		C	C	C	C	LAN/TRX suivis : 0. Source – CQ 2015 : aucun navire étranger n'a été empêché d'entrer au port.	
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées	16/03/2016	C	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	

---

### **Commentaires sur le niveau d'application par le Kenya des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par le Kenya des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12<sup>e</sup> session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Kenya par le président de la Commission dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> mai 2015.

• N'a pas fourni de plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 12/11
• N'a pas déclaré les prises et effort de ses pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les prises et effort des senneurs étrangers opérant dans sa ZEE, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les prises et effort des palangriers étrangers opérant dans sa ZEE, comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes de la CTOI (agrégées par espèce), comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs pour les débarquements artisiaux, comme requis par la Résolution 11/04.

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du président de la Commission n'a été reçue de la part du Kenya.

### **Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Kenya des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.**

Après examen du Rapport d'application 2016 du Kenya, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2015)	État précédent (2014)
<b>Problèmes de conformité récurrents</b>		
• N'a pas déclaré les prises et effort et les fréquences de taille de ses pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
<b>Problèmes de conformité non récurrents</b>		
• Réponse à la lettre de commentaires non fournie.	N/C	C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les inspections au port, comme requis par la Résolution 05/03.	N/C	C
• N'a pas suivi au moins 5 % des débarquements ou transbordements, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées au port, comme requis par la Résolution 10/10.	N/C	C